

■ **Jacques Bouveret**, à Nyon, CH-550-0001047-0, entreprise individuelle dont la procédure de faillite de la succession répudiée du titulaire, suspendue faute d’actif, a été clôturée (FOSC du 10.06.2008, p. 17/4515834). Aucune opposition à la radiation n’ayant été formée, l’entreprise individuelle est radiée d’office, conformément à l’art.159. al.5, lit.a ORC.
Registre journalier no 12108 du 02.10.2008
(04683048 / CH-550.0.001.047-0)